

20 fév 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 février 2004

Cour d'Arbitrage

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal autorisant Monsieur Paul Martens, Juge à la Cour d'arbitrage, à donner le cours de " Théorie générale du droit " dans le D.E.A. (*) de droit privé, à la Faculté de droit de Saint-Maur (Paris XII).

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal autorisant Monsieur Paul Martens, Juge à la Cour d'arbitrage, à donner le cours de " Théorie générale du droit " dans le D.E.A. (*) de droit privé, à la Faculté de droit de Saint-Maur (Paris XII).

(*) D.E.A. = Diplôme d'Etudes approfondies.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe